



L'ORDONNANCE DU 24 DÉCEMBRE : J-M BLANQUER PORTE LE COUP DE GRÂCE AU BACCALaurÉAT

Il ne restait déjà plus grand-chose du baccalauréat tant le ministre l'avait débarrassé de son caractère ponctuel, anonyme, terminal et national. Le baccalauréat avait également perdu sa valeur de premier grade universitaire, permettant aux élèves d'accéder aux études de leur choix avec la réforme Parcoursup.

Mais avec l'ordonnance du 24 décembre, la valeur du baccalauréat est ramenée peu ou prou à celle d'une simple évaluation, de surcroît déréglementée et inéquitable, puisque des adaptations des épreuves pourront porter *« sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée. »*

L'ordonnance va encore plus loin : *« Les adaptations apportées [...] sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. »* Avec cette ordonnance, J-M Blanquer veut aller jusqu'au bout de la destruction du baccalauréat.

Qui peut accepter la destruction du baccalauréat réduit à un simple contrôle continu pour la deuxième année consécutive ?

Le SNFOEP demande le retour à un bac national, ponctuel et anonyme.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

**Communiqué du
02 janvier 2021**